



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 117024

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la lutte contre la drogue. Il semblerait que la prise de drogue par injection fasse un retour en force dans les milieux toxicomanes. Les consommateurs de cocaïne et d'ecstasy, toujours plus nombreux, selon le rapport « Tendances récentes et nouvelles drogues » de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, ont ainsi tendance à diversifier leur mode de prise des produits pour en potentialiser les effets sur une courte durée. Ce phénomène est surtout perceptible auprès d'une population masculine, jeune, fortement marginalisée, évoluant autour du milieu techno alternatif. Ces modes de consommation posent un problème sanitaire car les risques de contamination par les virus du sida ou des hépatites par échange de seringue sont multiples. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre pour lutter contre ces usages.

Texte de la réponse

Depuis l'année 2000, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'Institut national de veille sanitaire (InVS) observaient une diminution de la pratique de l'injection. Or, selon le septième rapport national du dispositif TREND (tendances récentes et nouvelles drogues), l'année 2005 est marquée par l'arrêt de la diminution de cette pratique et une tendance à l'augmentation du nombre d'injecteurs récents. Il convient, cependant, de préciser que cette étude porte sur les populations fréquentant les structures de premières lignes (lieux d'accueils) et les centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST), et que les conclusions ne peuvent donc être généralisées à l'ensemble de la population. Sur le terrain, le phénomène est perceptible, surtout chez les usagers de cocaïne, d'ecstasy et de buprénorphine haut dosage (BHD), au sein de populations marginalisées, vivant dans des conditions de grande précarité, et fréquentant les structures de premières lignes et les regroupements festifs techno alternatifs. L'enjeu, en termes de santé publique, que représente cette évolution, n'a pas échappé à l'attention du ministre de la santé et des solidarités. Ainsi, un groupe de travail, créé dans le cadre de la commission addictions, mise en place par le ministre le 15 novembre 2006, a reçu pour mission de réfléchir sur l'évaluation des pratiques et des outils de réduction des risques envers les usagers de drogue. Les recommandations issues de ses travaux permettront, notamment, d'adapter les réponses actuellement disponibles à la diversification des modes de consommation et plus particulièrement des stimulants, tels la cocaïne et l'ecstasy.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117024

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 989

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3010